Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
USEDA Territoire d'énergie 02

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et qui donne lieu à un débat d'orientation pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, devant être présenté au Comité syndical budgétaire.

L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre aux délégués de disposer des informations nécessaires afin d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du prochain budget.

Le débat a lieu cette année le courant septembre - octobre 2025.

Le vote du budget primitif 2026 se tiendra, quant à lui, courant novembre-décembre 2025.

Il est à noter que la rédaction du présent rapport a été réalisée sur la base des éléments et données disponibles à fin septembre 2025[1].

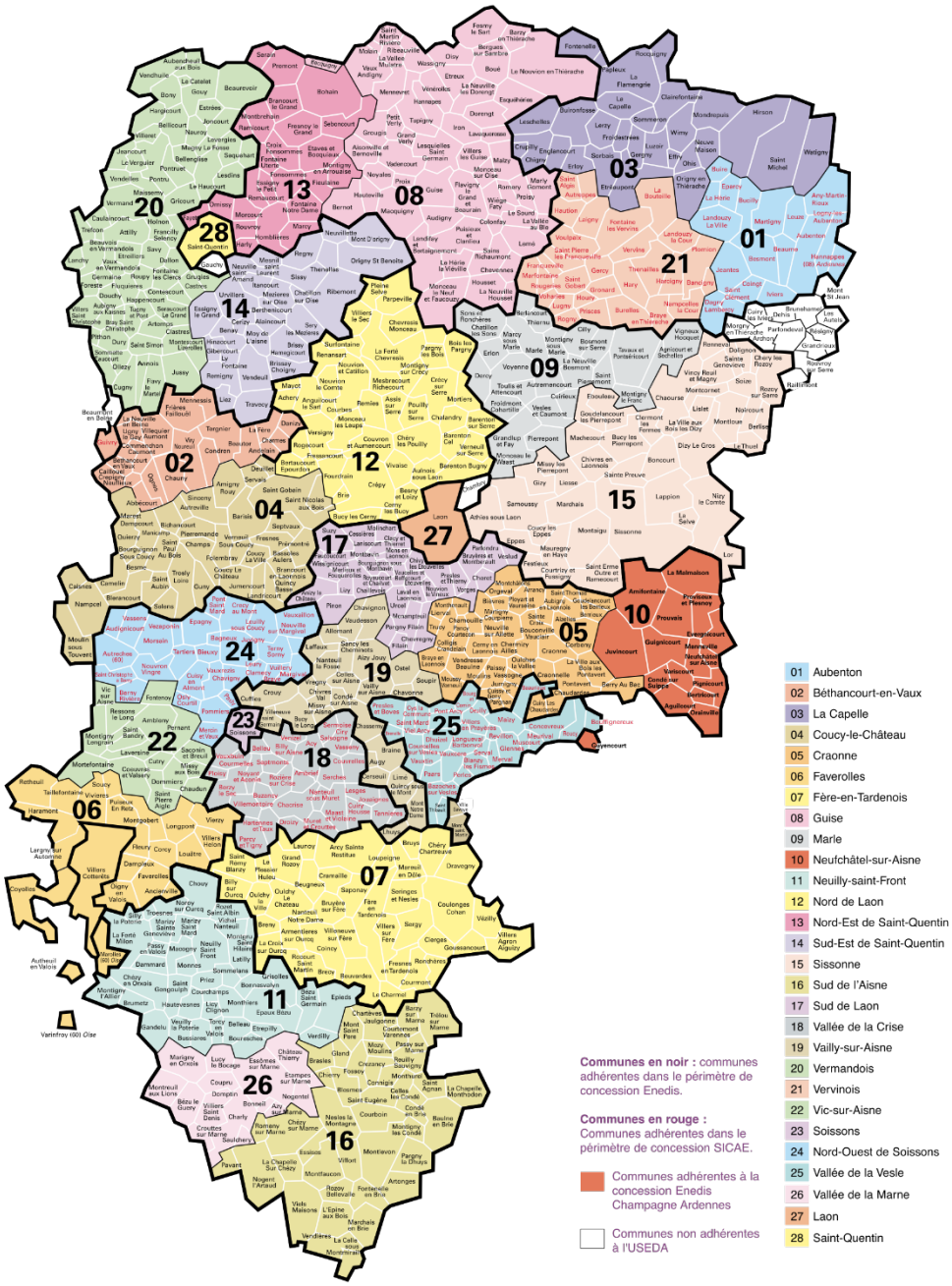
[1] sauf mentions contraires

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

I Présentation et cadre d'intervention de l'USEDA

Le périmètre d'intervention

Au 15 septembre 2025, l'USEDA regroupe 789 communes, dont 781 communes[2] de l'Aisne (98.98 % des communes de l'Aisne), 7 communes de l'Oise et 1 commune des Ardennes, pour un total de population de 521 148 habitants.



Parmi ses adhérents, l'USEDA compte également 15 Communautés de communes ou d'agglomération, ainsi que le Conseil départemental de l'Aisne.

Le Conseil régional des Hauts de France est quant à lui membre associé.

[2] Suite à la fusion des communes de NOYANT-ET-ACONIN et BERZY-LE-SEC devenue BERNOYE-LE-CHATEAU au 1er janvier 2023

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Les compétences

Conformément à ses à l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2024 signé par les Préfets de l'Aisne, l'Oise et des Ardennes l'USEDA exerce les compétences ci-après :

Compétences obligatoires :

- pouvoir concédant électricité
- enfouissement des réseaux Télécom
- installation des infrastructures de charge IRVE

Compétences optionnelles :

- éclairage public (776 communes)
- réseaux de communications électroniques (719 communes)
- signalisation lumineuse (709 communes)
- maintenance éclairage public (572 communes) + 15 sur 2025
- pouvoir concédant gaz (214 communes)
- maîtrise de l'énergie (101 communes)
- réseau de chaleur (6 communes)
- vidéoprotection

En lien avec le programme départemental « *Armoires connectées* », visant à la « mise au norme » des armoires d'éclairage public et à l'installation d'automates de gestion, 41 communes supplémentaires ont depuis 2022 décidé de confier à l'USEDA la maintenance de leur éclairage public.

Les budgets

En adéquation avec les compétences statutaires que l'USEDA exerce, le syndicat a mis en œuvre trois budgets selon l'application de la règlementation :

Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- des fonctions supports : direction générale, comptabilité, finances, communication, ressources humaines, cartographie, marchés publics, concession, groupements d'achat d'énergie ;
- des travaux sur les réseaux : effacement, raccordement et extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- de la transition énergétique : valorisation des CEE (Certificat d'Economie d'Energie), réseau IRVE, télégestion de l'éclairage public, opérations de régulation ...

Le budget annexe Communications électroniques

Il porte le déploiement de la fibre optique et les opérations liées à la vie du réseau (pré-raccordements, extensions, nouvelles constructions…)

Le budget annexe Energie Chaufferies

Il s'agit d'un budget de fonctionnement qui regroupe les chaufferies bois d'URCEL, TUPIGNY et SISSONNE et les recettes de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules.

Etat de la dette au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette, tel que contractée à fin septembre 2025, s'élèvera à : 132.012.218 €, elle est d'un taux moyen de 1,53%, alors que l'inflation est envisagée à 1% en 2025 par l'INSEE contre 2% (2024), 4,9% (2023) et 5,2% (2022).

Budget principal	16.772.424 €	2,83% (taux moyen)
Budget annexe communication électronique	116.239.794 €	1,34% (taux moyen)
Budget énergie	Aucun	
TOTAL	**132.012.218 €**	**1,53% (taux moyen)**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

II Le Budget principal (TTC) - Orientations Compétences historiques

Investissements sur les réseaux électriques et télécom

En 2024, l'USEDA a réalisé 14 352 974,37 € d'investissement sur les réseaux électriques, en baisse d'environ 5 M€ par rapport à l'année précédente.

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'USEDA concernent :

- **les renforcements :** ils ont pour but d'accroître la capacité du réseau en augmentant les sections des câbles conducteurs de façon à éviter les chutes de tension.

L'USEDA réalise l'ensemble des renforcements en technique souterraine.

Ces travaux qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la fourniture électrique sont une priorité pour l'USEDA.

- les extensions : elles servent à prolonger le réseau de distribution d'électricité afin de desservir les nouveaux usagers.

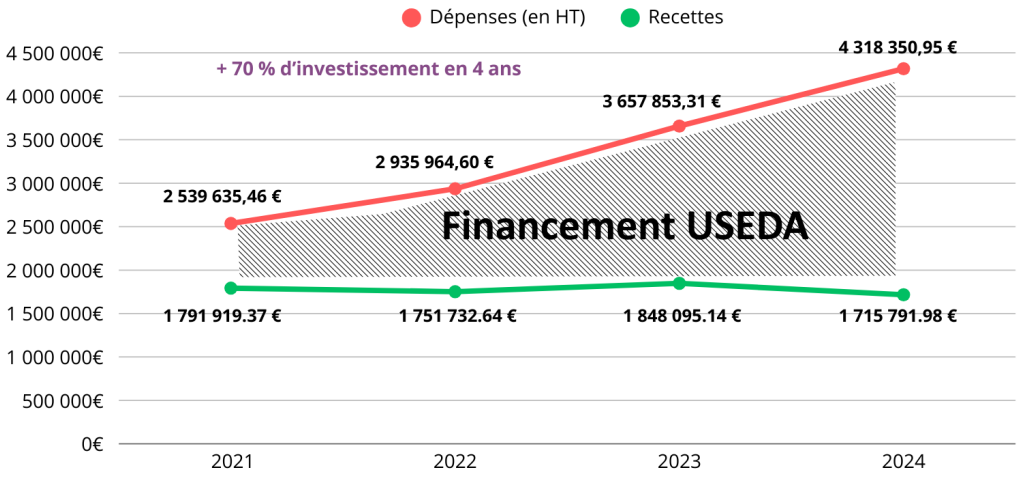
- les enfouissements : la dissimulation de réseau s'effectue nécessairement en technique discrète (façade ou souterrain) ce qui permet de sécuriser la distribution d'électricité mais aussi d'améliorer le cadre de vie de l'axonais.

Les extensions en forte progression

Depuis 2021, l'USEDA constate une hausse continue des demandes d'extension de réseau au bénéfice des particuliers, des entreprises, du monde agricole, des collectivités et des promoteurs. Outre l'alimentation classique des entreprises et des habitations, certains besoins spécifiques sont venus renforcer le programme extension de réseau :

- l'aménagement de **lotissement d'habitation** (individuels, mixtes ou collectifs) portés dans le cadre d'opérations publiques ou mixtes,
- l'augmentation du nombre nombreuses antennes de **téléphonie mobile.** Le passage de la 3G à la 5G nécessite la construction de nouvelles antennes du fait de la plus faible puissance d'émission des installations en question.
- la construction de nombreux projets de **parcs agri-photovoltaïques** (en zone SICAE)

Chiffres d'investissements (en HT) en extensions réglés de 2021 à 2024 :



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Organisation des autorités concédantes

L'article 33 de la Loi du 7 décembre 2006 impose la création d'un syndicat compétent unique pour le pouvoir concédant électricité sur l'ensemble du département. Son objectif est de préserver la solidarité et la cohésion entre l'urbain et le rural et de garantir l'universalité de la desserte en électricité. Le périmètre départemental est identifié comme étant la taille permettant de dialoguer localement avec Enedis, de se doter de moyens et d'expertises nécessaires au contrôle de concession et au renouvellement des concessions.

Au 30/09/2025, l'USEDA n'atteint pas la taille départementale, ce qui la prive de 300 000€ de redevance correspondant au « bonus financier » que verserait Enedis si le périmètre de l'USEDA était départemental.
Situation des communes axonaises non adhérentes à l'USEDA au 30/09/2025 :
- 2 communes (représentant 6 028 habitants) sont indépendantes,
- 1 commune (184 hab.) adhère à un syndicat de l'OISE
- 12 communes (1 460 hab.) adhèrent au syndicat départemental des ARDENNES,
- 1 commune (100 hab.) adhère au syndicat départemental de la SOMME.

Concessions ENEDIS/EDF et SICAE

Une des missions principales de l'USEDA est le contrôle de la distribution publique d'électricité dans le département de l'Aisne. L'USEDA constitue la voix des communes auprès de l'exploitant du réseau et est le garant du service public de l'électricité.

Relations avec Enedis :
Le syndicat défend les prérogatives de ses membres face à une entreprise privée, chargée d'une mission de service public, dont certaines orientations ne sont plus compatibles avec les intérêts des communes adhérentes.

Il faut souligner que lorsque l'USEDA est en désaccord avec ENEDIS, le syndicat ne remet jamais en cause l'implication et la qualité des agents Enedis. Il dénonce des positions stratégiques de l'entreprise. Il faut encourager ENEDIS à poursuivre les investissements sur le réseau gage de l'équité entre les territoires urbains et ruraux.

Depuis le 1er janvier 2025, le **nouveau contrat de concession** de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés (…) conclue avec les sociétés EDF et ENEDIS sur la base du modèle national s'exécute. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- entrée en vigueur du nouveau contrat de concession au 1er janvier 2025, pour une durée de 25 ans,

- mise en place d'une répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau maintenant un niveau fort de maîtrise d'ouvrage de l'USEDA,

- sur la base d'un diagnostic technique du réseau assorti de conclusions que l'USEDA et Enedis n'ont toutefois pas totalement réussi à partager sur le sujet notamment du renouvellement des ouvrages concédés, mise en place d'un Schéma Directeur des Investissement (SDI) à 25 ans, permettant une vision prospective des investissements sur deux ambitions (Ambition 1 : sécuriser les réseaux et améliorer la résilience de l'alimentation électrique ; Ambition 2 : garantir durablement le niveau de qualité d'alimentation électrique), qui sera déployé par le biais de Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI), à horizon de 5 ans, le premier PPI 2025-2029 comportant un engagement financier d'Enedis de 21 millions d'euros,

- gouvernance partagée de ce SDI assortie d'une transparence pour l'USEDA quant à l'utilisation des passifs de concession,

- augmentation, par rapport au contrat de concession précédent, de la redevance de fonctionnement (dite R1) due par le concessionnaire à l'USEDA[3],

[3] Hausse de 24,44%, soit 158.561,95 € / an, donc 3.964.048,69 € sur la durée de la concession (chiffres en euros constants)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

- révision des modalités de calcul actuelles de la redevance d'investissement due par le concessionnaire à l'USEDA (dite R2) pouvant couvrir des dépenses d'investissements[4] réalisés par l'autorité concédante visant à réaliser des actions de transition énergétique,

- engagement d'Enedis de financer les programmes d'enfouissement des réseaux de l'USEDA à des niveaux importants sur 5 ans, assorti de modalités de reconduction pour 5 années supplémentaires (montant maximum de la participation d'Enedis fixé à 325 000 € HT par an sous réserve de l'atteinte d'un taux de sécurisation[5] de 45% sur la globalité du programme travaux sur 5 ans, cette participation pouvant aller, si la part de travaux esthétique contribuant également à l'amélioration de la qualité *via* la résorption de fils nus atteint 55%, jusqu'à 425 000 € HT par an),

- amélioration du niveau de contrôle de la concession par la remise de données actées entre les parties et par une meilleure qualité des données cartographiques,

- en contrepartie de ces engagements, acceptation de l'USEDA de se désister de son instance devant le Tribunal administratif d'Amiens et de son action portant sur les passifs de concession au titre du contrat conclu le 6 janvier 1995, laquelle action pourra être réengagée par l'USEDA dans l'hypothèse suivante : « *Dans l'éventualité où il résulterait d'une décision de justice devenue définitive des évolutions dans l'interprétation des obligations pesant sur le concessionnaire au titre du précédent contrat, conclu le 6 janvier 1995, en matière de constitution des passifs relatifs aux ouvrages concédés, les parties conviennent de se rencontrer, sur demande de la partie la plus diligente, afin d'en tirer les conséquences* ».

Enfin, il est à noter que le mode de calcul de l'indemnité de fin de contrat tel qu'il figure à l'article 49 B du cahier des charges de la concession, dont la rédaction est en débat au niveau national, devra être revu à l'issue de ces travaux nationaux, de sorte que dans l'attente de leur aboutissement, ledit article 49 B ne saurait le cas échéant être invoqué par le concessionnaire en cas de non renouvellement de celui-ci par suite d'un changement des circonstances de droit qui conduisent, aujourd'hui, l'USEDA à contracter avec les sociétés EDF et Enedis en raison de leurs monopoles légaux, et sans pouvoir par ailleurs envisager de retenir un autre mode de gestion de ces activités de service public, en particulier la régie, ce service public devant être légalement concédé auxdites sociétés.

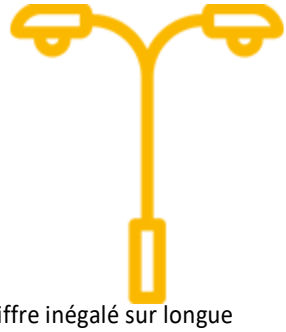
Dans le cadre de ses missions de contrôles de l'activité de son délégataire, l'USEDA, qui doit faire valoir les droits des collectivités et des habitants du territoire, a maintenu ses exigences pour que des investissements suffisants soient réalisés sur le territoire afin d'améliorer la qualité de la desserte et accompagner l'évolution des besoins.

Relations avec la SICAE de l'Aisne :
2025 marquait la huitième année de mise en application du nouveau contrat de concession qui a été signé au 01/01/2018 entre l'USEDA et la SICAE de l'Aisne. Les très bonnes relations de travail se poursuivent avec la SICAE de l'Aisne.

[4] En référence à la pénultième année
[5] Afin de renforcer la synergie entre les actions d'intégration des ouvrages dans l'environnement d'une part et la sécurisation des ouvrages d'autre part, l'USEDA tiendra notamment compte des critères suivants dans le choix des opérations de son programme travaux : **Coordination possible** avec des travaux d'aménagement initié par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ; **Obligation d'enfouissement du réseau** imposée par une autorité administrative ou un tiers (Architecte des Bâtiments de France notamment) ; **Exposition aux aléas climatiques** particulièrement pour les réseaux en fils nus ; **Pertinence** avec le nombre et les caractéristiques des clients concernés ; **Age et état général des ouvrages** (présence de marques d'usure, de corrosion…).

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Eclairage Public (EP)



Travaux neufs : 776 communes ont transféré à l'USEDA la compétence travaux neufs.
Pour ces communes, l'USEDA réalise les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et aménagements divers ainsi que la mise en valeur des bâtiments publics et des installations sportives.
La qualité et la performance (maîtrise de l'énergie) sont au cœur des préoccupations de l'USEDA qui s'est engagée dans une réflexion globale pour étudier les aspects techniques mais aussi le choix du matériel adapté afin d'éviter la casse ou la dégradation tout en répondant aux prescriptions du Grenelle de l'environnement.

En 2024, les investissements en Eclairage Public de l'USEDA se sont élevés à **5 574 578 €,** un chiffre inégalé sur longue période. A compter de 2025, en l'absence de subventions d'Etat sur ce domaine, l'USEDA a décidé de revenir à un rythme d'investissement soutenable sans nouveau recours à l'emprunt, soit environ 2 M€.

Maintenance de l'éclairage public : l'USEDA doit apporter aux communes adhérentes à la compétence « *maintenance et exploitation* » une prestation de qualité qui couvre toute la responsabilité induite par le transfert de compétence à savoir l'entretien et l'exploitation des ouvrages, la construction et le renouvellement, l'achat d'énergie.
Le déploiement des « *armoires communicantes* », sur lequel l'USEDA a engagé plus de 5 millions d'euros en 2023, permet d'améliorer la qualité des prestations offertes aux communes adhérentes notamment.

Au 10/09/2025, la nature des sources lumineuses se présente ainsi :

	DOB 2023		DOB 2024		DOB 2025		DOB 2026	
Ballons fluorescents	1 274	*2,00%*	1 260	*1,91%*	1 143	*1,72%*	1 023	*1,45%*
Iodures métalliques	3 093	*4,85%*	2 950	*4,48%*	2 511	*3,77%*	2 520	*3,57%*
Sodium Hte Pression	50 128	*78,60%*	50 029	*75,95%*	47 927	*71,97%*	46 907	*66,51%*
Divers[6]	715	*1,12%*	728	*1,11%*	497	*0,75%*	480	*0,68%*
LED	8 566	*13,43%*	10 905	*16,55%*	14 511	*21,79%*	19 415	*27,53%*
TOTAL	**63 776**	***100%***	**65 872**	***100%***	**66 589**	***100%***	**70 345**	***100%***
Puissance absorbée	7 260 kW		7 370 kW		7 216 kW		7.263 kW	
Consommation / an	14.123.130 kW		11.992.330 kW		[7]		10.900.000 kW	

L'augmentation du nombre de points est liée à l'adhésion de nombre de communes adhérentes aux services, 1 (2022), 9 (2023), 11 (2024), 15[8] (2025). La baisse sensible de la consommation annuelle est directement liée aux mesures énergiques prises par les équipes municipales depuis 2022 et à la modernisation du parc. Les ballons fluorescents, particulièrement énergivores, représentent désormais moins de 1,5 % du parc lumineux géré par l'USEDA. La part des LED augmentent progressivement : 27,53% à date.

Perspectives pour 2026 :

Investissements : des incertitudes importantes existent au niveau des dépenses à venir ; l'ambition est bien de pouvoir accompagner les communes dans leurs projets, sans recourir à l'emprunt.

[6] fluo tube, halogène, mixte, incandescence, sodium basse pression…
[7] les problèmes récurrents, à date, d'EDF à nous facturer la fourniture d'énergie pour l'EP empêche la fourniture de cette donnée cette année
[8] avant la prise en compte des dernières demandes de l'année

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Déploiement des « *Armoires communicantes* »

Le projet s'inscrit dans le cadre de la compétence « Eclairage Public » déléguée à l'USEDA par ses membres (communes et communautés de communes). L'objectif principal est d'équiper les armoires électriques d'un système de gestion technique qui permet notamment les fonctionnalités suivantes :

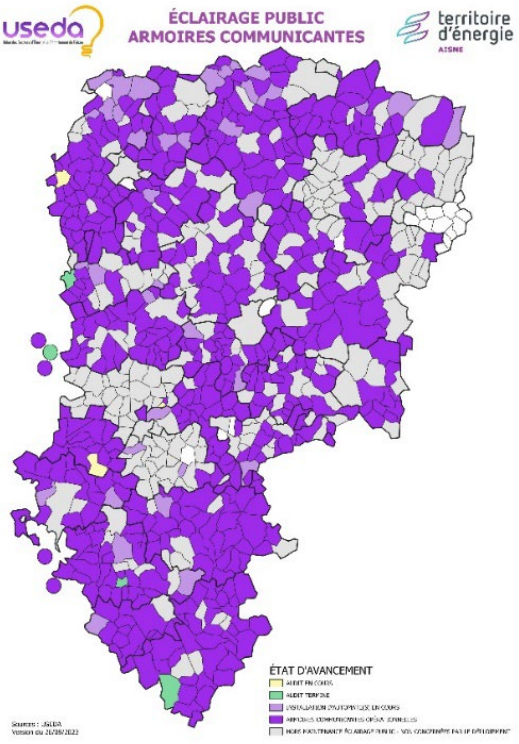
- Assurer la programmation des plages horaires localement et à distance sans formation informatique spécialisée, depuis n'importe quel navigateur web ou smartphone du marché
- Inciter aux économies d'énergie
- Réaliser une surveillance permanente de la consommation à des fins d'analyse technique
- Détecter des dysfonctionnements en temps réel et envoyer automatiquement une alarme par mail

D'un point de vue technique, le système est interopérable et utilise exclusivement le standard de communication ouvert qui permet de garantir le fonctionnement et l'intégration de systèmes proposés par de nombreux fabricants. Les audits ont concerné exclusivement les communes qui ont transféré leur compétence « maintenance de l'Eclairage Public » à l'USEDA et celles qui souhaiteront bénéficier du seul service USEDAROC sans transfert de compétence[9]. L'hypervision mise en place (USEDAROC, plateforme « *Réseaux et Objets Connectés*) a été conçue et programmée en interne.

En 2024-2025, l'installation des automates dans les communes s'est achevée pour que 100% des communes ciblées soient équipées. La dizaine de communes récemment équipées sont celles qui ont décidé de rejoindre la compétence sur 2023-2024. Le coût total du projet a été estimé à 6 M€ (dont 4M€ pour l'installation des automates et accessoires liés, et 2 M€ pour les mises en conformité). Ce programme a fait l'objet d'un financement du FACE – Plan de relance sur une dépense et de l'Union Européenne dans le cadre du FEDER.

En 2026, un nouveau déploiement d'armoires communicante est prévu afin de satisfaire les demandes des communes souhaitant, nouvellement, confiés leur maintenance EP à l'USEDA (ACY, BEAUTOR, BERNOY-LE-CHÂTEAU, BOURG-ET-COMIN, CHAUDARDES, CHAVIGNY, CHIVY-LES-ETOUVELLES, CYS-LA-COMMUNE, JUVIGNY, JUVINCOURT-ET-DAMARY, PASLY, POMMIERS, REGNY, SEPTMONTS et VOULPAIX, notamment).

Ce déploiement à destination des communes n'ayant pas délégués leur maintenance EP à l'USEDA sera aussi réalisé en fonction des disponibilités budgétaires (quel que soit leur secteur)



[9] dans ce cas-là les coûts d'audits seront refacturés au prix de revient, sans prise en charge par l'USEDA

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Déploiement « USEDAROC »

Développements futurs : via le travail réalisé et sa plateforme « Réseaux et Territoires Connectés », l'USEDA a développé un outil de télégestion qui rend l'éclairage public intelligent. Ce projet s'étend déjà à de nouveaux domaines en fonction des besoins et attentes remontés pour les collectivités (niveau de réservoirs d'eau, remplissage de colonnes à verre, bacs de collecte collectifs de tri, chauffage de bâtiments, humidité des sols, qualité de l'air …).

Les années à venir seront ponctuées d'innovations numériques via le développement des services liés aux territoires et bâtiments connectés. La transition énergétique passe aussi par une plus grande efficience des réseaux et des usages. L'USEDA doit être au rendez-vous pour accompagner ses adhérents dans la transition énergétique et la régulation.

Perspectives pour 2026 :

Le module « télégestion chauffage » est en cours d'utilisation depuis plusieurs années et permet aux communes de régler et suivre les températures de leurs installations (chaudières, ventilations et réseaux de chaleur), de gérer les plannings, alerter lors d'une panne, …

D'autres modules sont en cours d'élaboration (suivi consommation production d'énergie, suivi de compteurs...).

Durant l'année 2025, l'équipe d'USEDAROC à participer à plusieurs éléments afin de présenter l'application de réseau d'objets connectés. En 2026, un accent particulier sera mise sur le déploiement des outils développés dans le domaine du chauffage des bâtiments publics des membres.

L'USEDA aux côtés des collectivités de l'Aisne pour développer les projets photovoltaïques

L'USEDA aux côtés des collectivités de l'Aisne pour développer les projets photovoltaïques
Les collectivités possèdent avec leur patrimoine bâti de grandes surfaces inutilisées, qui pourraient être valorisées par l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque et produire de l'électricité d'origine renouvelable. Cette dernière peut être utilisée par les bâtiments publics ou revendus.

L'USEDA propose d'évaluer le potentiel solaire des bâtiments identifiés, en examinant leurs spécificités techniques et économiques. Cela comprend l'analyse des caractéristiques de la toiture (l'orientation, l'inclinaison et des obstacles éventuels), ainsi que l'estimation d'investissement, des dépenses opérationnelles et du temps de rentabilité, tout en identifiant les subventions disponibles.

En plus de cette expertise, l'USEDA propose un accompagnement garantissant un suivi technique et administratif à chaque étape du projet. La création prochaine d'une centrale d'achat permettra également d'optimiser les achats publics, offrant des économies, une plus grande flexibilité et une réactivité accrue.

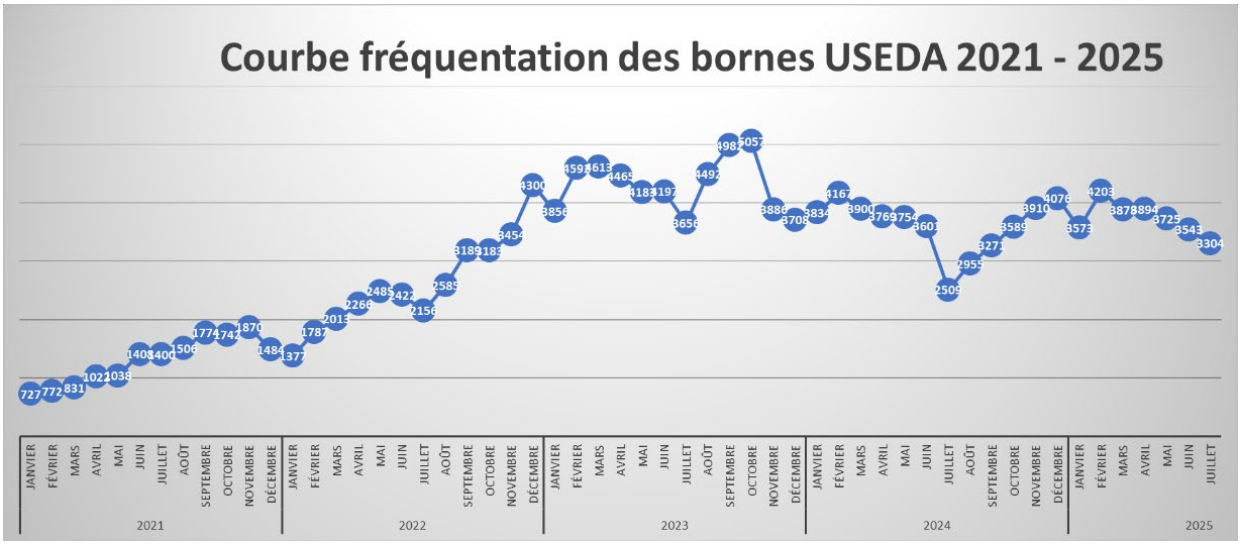
C'est quoi l'autoconsommation collective ?
C'est un dispositif qui permet de partager de l'électricité produite localement entre plusieurs sites géographiquement éloignés d'au maximum 2 km (10 km avec une dérogation), en utilisant le réseau de distribution électrique basse tension existant.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge des véhicules électriques :

Le premier établissement du réseau de bornes de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides rechargeables a été porté par l'USEDA dès 2015, suite au constat de l'insuffisance de l'initiative privée. Ce réseau a été déployé dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir avec les collectivités locales volontaires. Elles ont été placées près des commerces, services et lieux publics. L'objectif était qu'à tout point du département une possibilité de recharge soit accessible à moins de 30 km.

Au 30 septembre 2025, le réseau de l'USEDA compte 164 (+16) bornes de recharge publiques (dont 142 à recharge lente/accélérée, et 15 à recharge rapide) réparties dans soixante-dix-sept communes. Elles sont accessibles à toute personne disposant d'un véhicule électrique et qui souhaite se recharger en toute autonomie, avec ou sans abonnement, par différents moyens d'accès : badge et application mobile, QR code, navigateur web sur téléphone et tablette.



La maintenance des bornes du réseau est une problématique importante dans un contexte d'augmentation importante du nombre de recharges. Une partie du temps de travail d'un technicien a été consacrée à la gestion des dysfonctionnements depuis septembre 2022. L'USEDA a élaboré un Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) afin de mieux identifier les besoins futurs et apporter une réponse cohérente et structurée. La réfaction au niveau des raccordements des nouvelles bornes et l'obtention de financement sont conditionnées à l'établissement d'un SDIRVE et à sa validation par le Préfet. Ce SDIRVE définit les priorités, planifie le déploiement des nouvelles bornes IRVE et le volume de bornes à déployer. Remis aux services de l'Etat à la fin 2023, il est désormais validé et opposable depuis deux ans.

Suite à une procédure de mise en concurrence, **FRESHMILE** a laissé place à la société **ELECTROMAPS** comme opérateur en charge de véhicules électriques et mise à disposition d'une supervision. Cette bascule s'est opérée au cours de l'été 2024.

En 2025, les investissements se sont portés sur l'installation d'une dizaine de nouvelles bornes de recharge, selon les objectifs fixés dans le SDIRVE. Parallèlement, l'USEDA a continué d'accorder une attention particulière à la maintenance du réseau existant afin d'assurer un service fiable et performant.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

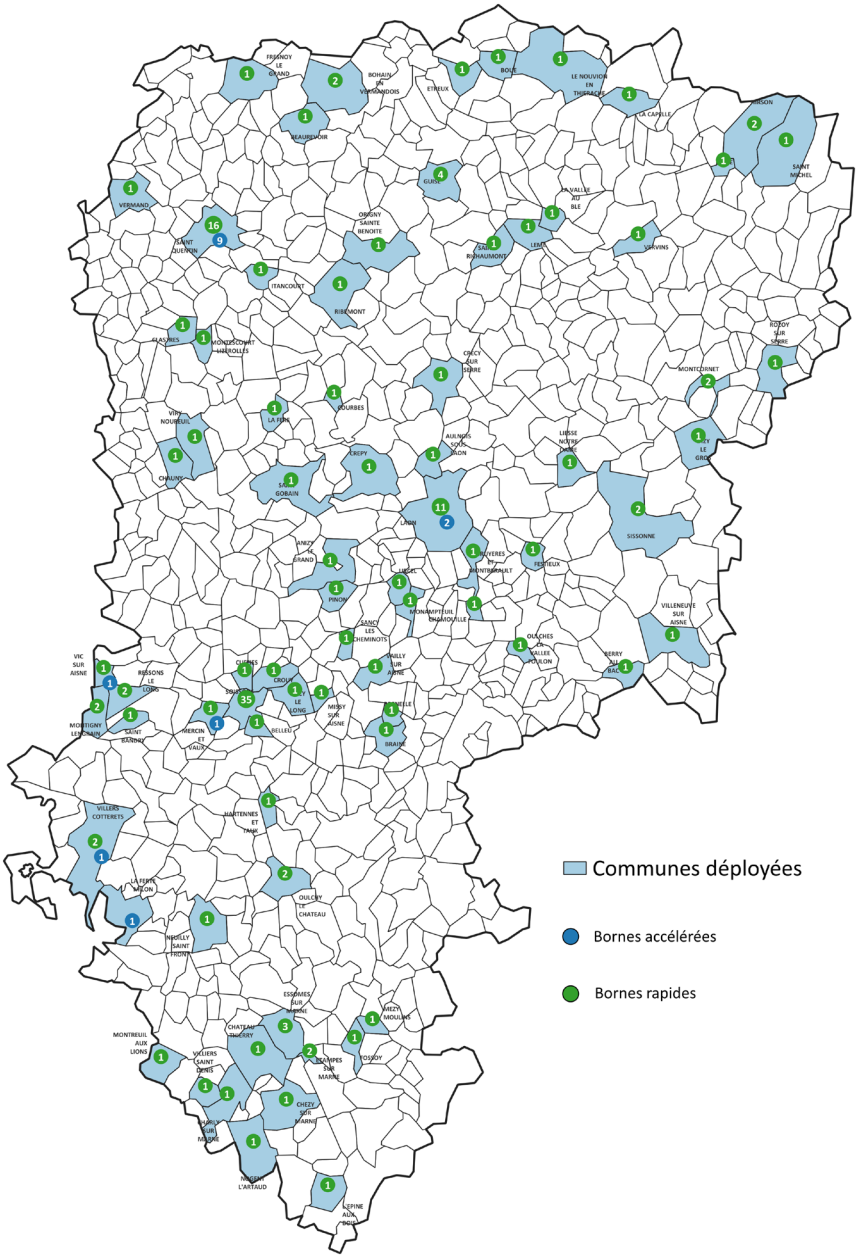
Perspectives 2026

L'USEDA dispose d'un SDIRVE.

Compte tenu de l'intervention importante du secteur privé en la matière ces deux dernières années en milieu urbain et le long des grands axes de communication, le réseau constitué par l'USEDA fait preuve d'une grande résilience.

Il sera complété à la demande des communes membres.

Par ailleurs, l'attention portée à la maintenance du réseau sera maintenue.



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Depuis 2014 en gaz, 2015 en électricité, l'USEDA coordonne des Groupements de commande d'achat d'énergie gaz et électricité à l'échelle du département. Ces groupements ont été ouverts à l'ensemble des communes membres de l'USEDA dans un premier temps. Ils accueillent le SDIS depuis 2015, le Conseil départemental de l'Aisne depuis 2019. En 2024 l'OPAL de l'Aisne ainsi que la Ville et l'Agglomération du Saint-Quentinois notamment l'ont rejoint.

D'une durée de deux à quatre ans, selon les opportunités ou contraintes de marchés, ces groupements permettent aux membres de répondre, dans de bonnes conditions, à leurs obligations en matière de commande publique. L'absence de frais d'abonnement par points de livraison ainsi que les tarifs de fourniture obtenus du fait de la taille du groupement rend le recours à ce dernier intéressant.

Ces deux dernières années, l'USEDA a particulièrement visé :

- les établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre (syndicats mixtes, syndicats scolaires, syndicats d'équipements sportifs) à la demande de nombreuses communes membres ;
- les EPCI à fiscalité propre (CA, CC) dans le cadre du transfert à l'échelle intercommunale de la compétence énergétivore qu'est « **eau potable – assainissement** ».

L'évolution du groupement de commandes de 2024 à 2026 :

ELECTRICITE

2024	**17,7 M€ TTC**	**2026**	
Nbr de PDL	8882	Nbr de PDL	**9917**
Consommation annuelle	96 938	Consommation annuelle	87770

GAZ NATUREL

2024	**4,6 M€ TTC**	**2026**	
Nbr de PDL	760	Nbr de PDL	**776**
Consommation annuelle	84 715	Consommation annuelle	69118

Entre 2024 et 2026, on observe une légère augmentation du nombre de PDL (points de livraison) : pour l'électricité, le nombre de PDL est passé de 8 882 à 9 917, et pour le gaz naturel, de 760 à 776. Malgré cette hausse du nombre de PDL, la consommation annuelle a diminué : l'électricité est passée de 96 938 à 87 770 et le gaz naturel de 84 715 à 69 118.

Cette tendance montre que, même avec plus de points de livraison, les membres ont adopté des comportements plus responsables et attentifs à leur consommation énergétique, ce qui se traduit par une réduction globale de la consommation.

Gaz

Éléments positifs :

L'offre de gaz a augmenté grâce à la Norvège, à des températures exceptionnellement chaudes et à des niveaux de stockage élevés.

Les exportations de gaz américaines connaissent une forte progression et devraient plus que doubler d'ici 2026 par rapport à 2024, soutenues par le développement des nouvelles capacités d'exportation. Cela permet à l'Europe de réduire sa dépendance au gaz russe après l'invasion de l'Ukraine.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

La demande de gaz en Europe a fortement diminué (-18 %). Selon le rapport sur l'état de l'Union de l'Énergie publié par la Commission Européenne le 11 septembre 2024, cette baisse fait suite aux recommandations de réduction volontaire de consommation de 15 % proposées après le début de la guerre en Ukraine. Cette mesure visait à préparer le continent à une éventuelle coupure totale du gaz russe.

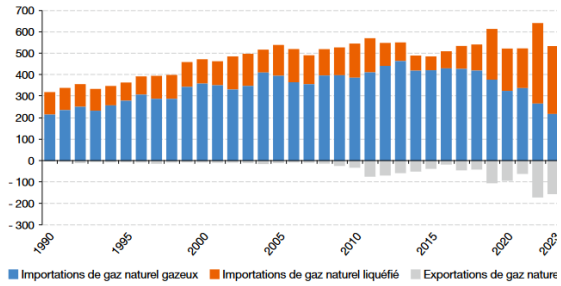
Les importations en provenance des États-Unis, de Norvège et d'Algérie ont partiellement compensé la réduction du gaz russe.

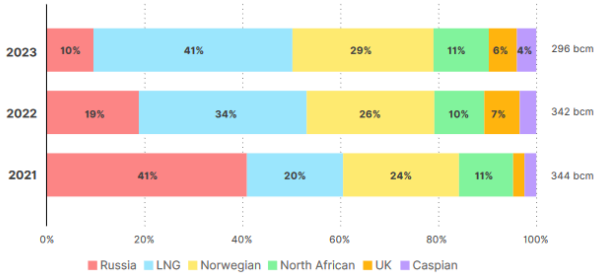
Éléments négatifs :

Les Pays-Bas ont arrêté le 1er octobre 2023 l'exploitation du gisement de GORINGUE, le plus grand d'Europe, en raison des séismes qu'il provoquait depuis 1963. Toutefois, onze unités d'extraction restent opérationnelles et pourront être utilisées exceptionnellement en cas d'hiver très froid.

Achats groupés et approvisionnement :

En 2024, les accords-cadres et marchés subséquents pour les années 2024-2025 ont été attribués par l'USEDA, avec le soutien du Cabinet AEC, dans le cadre de l'achat groupé.





Électricité

Éléments de contexte :
Les problèmes d'approvisionnement énergétique liés aux conflits en Russie/Ukraine et au Moyen-Orient continuent d'influencer le marché. Les prix des matières premières nécessaires à la production d'électricité (charbon, gaz naturel, pétrole) restent stables. Les quotas d'émission de CO_2 ont augmenté, répercutant une partie de leur coût sur le prix de l'électricité.

Les incertitudes sur la disponibilité des actifs de production, notamment le parc nucléaire français et les barrages, sont désormais moindres grâce au suivi du remplissage des retenues et à l'évolution du climat. Les règles de fonctionnement du marché de gros de l'électricité continuent d'impacter les prix.

Fin de l'ARENH :
La fin progressive du mécanisme de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) change le paysage du marché. Les fournisseurs alternatifs ne bénéficieront plus de cet accès à prix régulé à l'électricité nucléaire d'EDF, ce qui pourrait accentuer les tensions sur les prix pour les consommateurs et rendre encore plus stratégique la mutualisation des achats via les groupements.

Impacts et solutions :
L'augmentation des prix de l'énergie affecte fortement les collectivités.

Dans ce contexte, l'achat groupé porté par l'USEDA reste une solution pertinente pour atténuer les tensions du marché. Il permet la mise en place de stratégies d'achat qu'un acheteur isolé ne pourrait obtenir.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

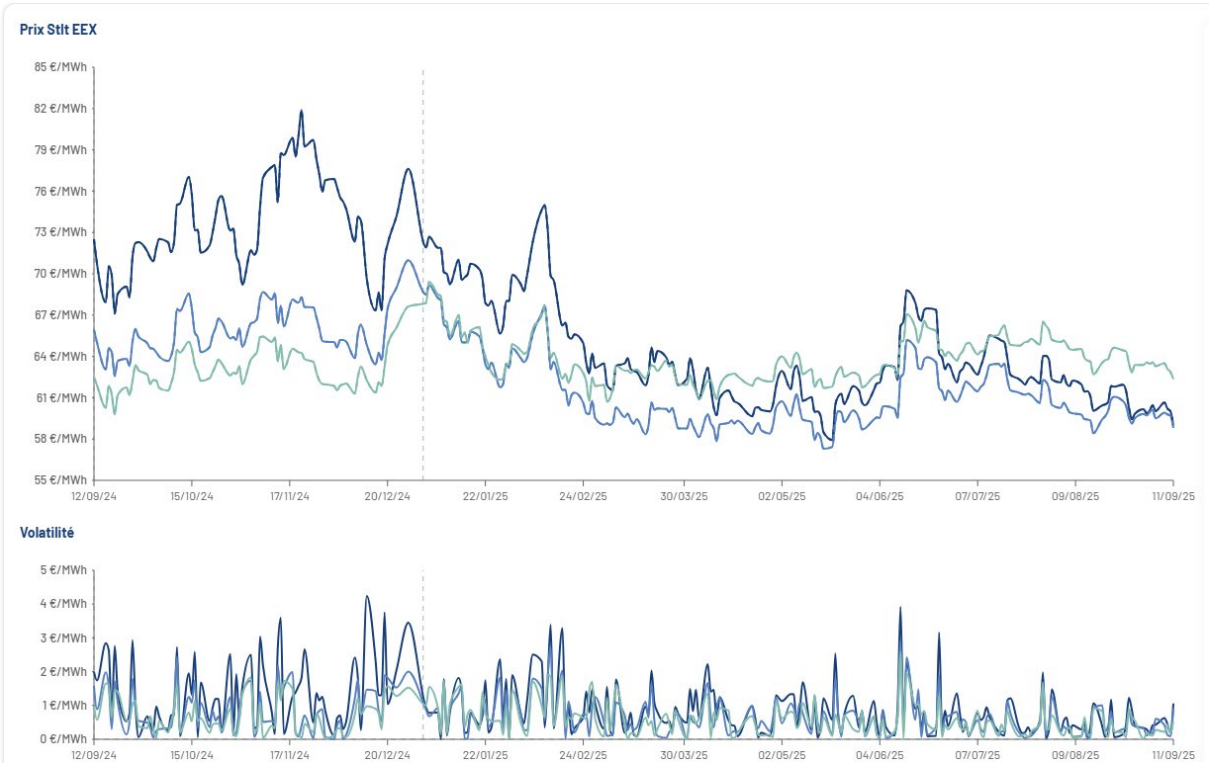
La mutualisation de l'achat d'énergie via le groupement de commandes aide à contenir la hausse des prix, même si elle ne peut pas influencer directement le marché. Il devient donc de plus en plus crucial d'agir sur les consommations plutôt que sur les prix.

Achats groupés et approvisionnement :
En 2024, les accords-cadres et marchés subséquents pour les années 2024-2025 ont été attribués par l'USEDA avec le soutien du Cabinet AEC.

Gestion des consommations :
L'USEDA gère les contrats et le règlement des consommations d'énergie pour les ouvrages d'éclairage public dont elle assure la maintenance et l'exploitation.

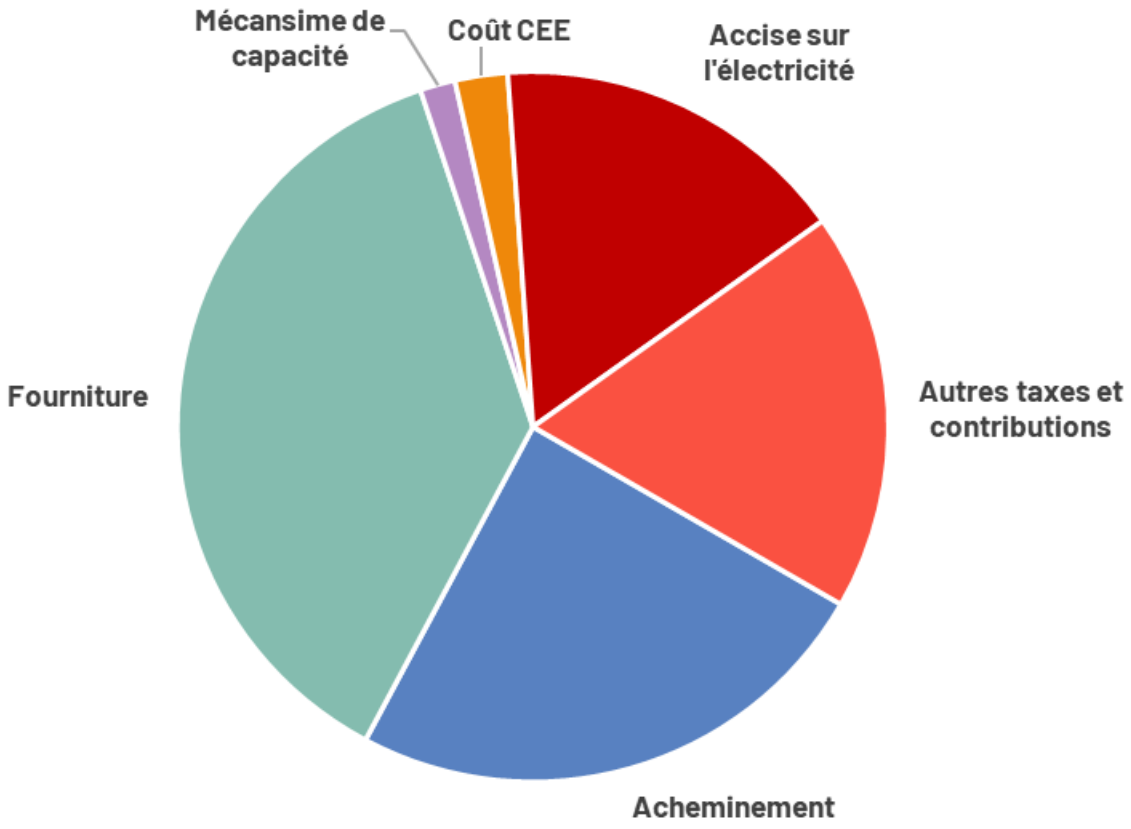
L'installation d'automates dans les armoires d'éclairage public, ainsi que la programmation/extraction des données des fournisseurs, permet désormais de calculer la contribution des collectivités sur la base de leur consommation réelle et non plus estimée.

L'appel à contribution reste organisé en deux temps : acompte en septembre et solde en mars. Depuis 2024, l'acompte intermédiaire d'août-septembre est calculé sur les factures réellement payées par chaque membre.



La part abonnement des livraisons d'électricité ou de gaz naturel est désormais soumis à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% actuellement). Nouveau taux qui s'applique pour les fournitures à compter du 01/08/2025.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

PROJET-BUDGET PRINCIPAL - 2026 :

Le budget 2026 se construit dans le climat économique actuel, fait de raréfaction des ressources et d'augmentation des dépenses pour les collectivités et leurs investissements. **Il est établi Toutes Taxes Comprises (à l'exception du secteur ENEDIS désormais).**

On retiendra les éléments marquants suivants :

En Fonctionnement :
- personnel :
  Maintenir et assurer la formation des agents
  Maintenir et renforcer notre partenariat technique avec l'ADICA (Département)
- contenir les dépenses de fonctionnement
- exploitation / maintenance éclairage public : budget équilibré en dépenses et en recettes par les contributions des communes avec un suivi renforcé via USEDAROC,
- retour à une année normale de consommation énergétique (partant de l'hypothèse que le paiement des consommations électriques de l'EP sera soldé sur l'exercice 2025).

En Investissement :
- maintien du volume des travaux sur les différents réseaux, avec un retour à des volumes plus proches des engagements des années 2020-2022,
- augmentation de la contribution des communes du même montant que l'évolution du coût des réseaux électriques et éclairage public,
- maintien des subventions pour l'électricité (FACE),
- absence de Fonds vert sur les années à venir,
- réduction à zéro du recours à l'endettement.

Le Budget Principal est établi toutes taxes comprises, **il comprend désormais un secteur HT lié à liens financiers avec ENEDIS**. Un Budget principal de l'ordre de 37 M€ (les deux sections cumulées-non retraitées), avec l'objectif de couvrir les dépenses courantes par les recettes directes, et maîtriser les dépenses de la structure (fonctionnement de la structure et charges salariales) dans un environnement en demande d'accompagnement, **sans recours prévisionnel à l'emprunt**.

DEPENSES	DOB 2026
Fonctionnement	
Charges à caractère général	5 274 118 €
dont charges générales	*927 000 €*
dont maintenance EP	*1 660 000 €*
dont achat d'énergie	*2 687 188 €*
Frais de personnel	1 371 310 €
Autres charges de gestion courante	240 000 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	**6 885 428 €**
Charges financières	464 593 €
Charges exceptionnelles	21 000 €
Dépenses imprévues	*M57*
Dotation aux amortissements	1 290 000 €
Virement section investissement	7 063 014 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**15 725 036 €**

Investissement	
Travaux	**20 430 749 €**
Remboursements du capital des emprunts	**1 192 964 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**21 623 714 €**

TOTAL DES DEPENSES	**37 348 750 €**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

RECETTES	DOB 2026
Fonctionnement	
Produits services domaines	30 000 €
Ex-Taxe sur les conso électricité	7 640 000 €
FCTVA de fonctionnement	130 000 €
Contribution des communes	4 099 336 €
Achat d'énergie EP	*2 500 000 €*
Redevance entretien maintenance EP	*1 574 336 €*
Redevance entre SILU	*25 000 €*
Redevance groupement de commande	
Redevances concessionnaires, PCT et divers	3 731 700 €
Autres produits de gestion courante	37 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**15 725 036 €**

Investissement	
FACE	2 030 000 €
Participations communes et pétitionnaires sur l'Investissement	8 299 699 €
Participation Enedis Art8	341 000 €
FCTVA	2 600 000 €
Dotations aux amortissements	1 290 000 €
Virement section investissement	7 063 014 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**21 623 714 €**

TOTAL DES RECETTES	**37 348 750 €**

En 2026, compte tenu des travaux engagés en 2025, 20,4 millions d'euros seront budgétés en dépenses d'investissements répartis comme suit :

Investissements	2026	
Electricité (effacement extension renforcement)	**17 014 333 €**	**83,28%**
dont Extensions	*2 500 000 €*	*12,24%*
Eclairage public et signalisation lumineuse	**2 430 000 €**	**13,46%**
dont Géoréférencement	*300 000 €*	*1,47%*
dont SILU	*300 000 €*	*1,47%*
dont opérations passage LED et autres	*1 830 000 €*	*8,96%*
EROC et « Armoires communicantes »	**465 000 €**	**2,28%**
Remboursement du capital de la dette	1 192 964 €	5,84%
Bornes IRVE	**352 000 €**	**1,72%**
Divers	**169 416 €**	**0,83%**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**21 623 714 €**	

Etat de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, pour le Budget principal, l'encours de la dette, tel que contractée à fin septembre 2025, s'élèverait à 16.772.423,83 €, en l'absence de nouvel emprunt soumis au vote de l'assemblée :

Encours	Type de taux	Année de tirage	Année d'échéance
35 193,43 €	au taux fixe de 1,66%	2016	2027
6 767,76 €	au taux fixe de 1,66%	2016	2027
3 258 121,95 €	au taux fixe de 0.93%	2021	2042
1 624 229,97 €	au taux fixe de 0,77 %	2021	2042
2 500 000,00 €	au taux fixe de 3,94%	2023	2038
2 486 739,90 €	au taux fixe de 3,81%	2023	2038
2 730 298,69 €	au taux fixe de 3,78%	2023	2038
4 131 073,13 €	au taux fixe de 3,26%	2024	2040

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

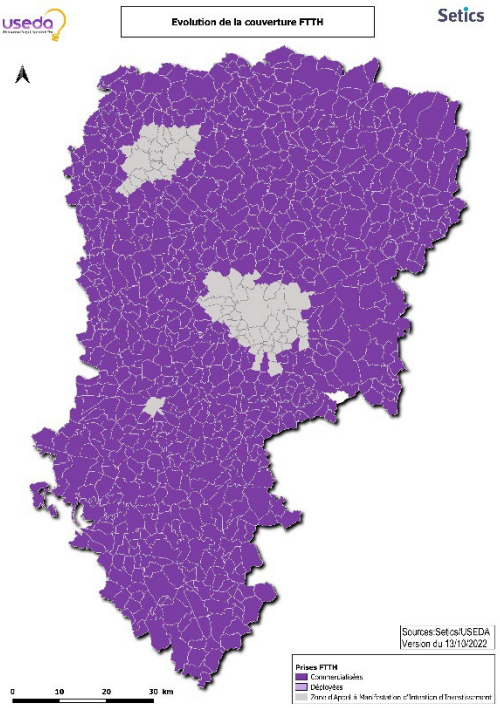
III Le Budget annexe – Communications électroniques (budget HT)

Le syndicat exerce la compétence en matière de création et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. Depuis le 11 mars 2014, l'USEDA est le porteur unique du projet Très Haut Débit départemental en étroit partenariat avec le Conseil départemental de l'Aisne.
S'inscrivant dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département de l'Aisne, l'USEDA a déployé le Réseau d'Initiative Publique (RIP) Fibre Optique, projet d'envergure exceptionnelle dans toutes ses composantes et pour ses délais de réalisation.

La Fibre optique est déployée dans les 741[10] communes du RIP

741 communes ont été desservies en fibre optique ; la dernière commune a été mise en service le 13 octobre 2022. Six années se sont écoulées entre la première et la dernière commune desservie. C'est un argument important pour l'attractivité de nos communes, les possibilités de télétravail, les transactions immobilières… Ce projet a permis de placer le département de l'Aisne dans le Top 5 des départements ruraux totalement desservis en fibre optique. L'exploitation, la maintenance et la commercialisation du RIP est assurée par la société Aisne THD, dans le cadre d'une Délégation de Service Public de trente ans (2015-2045).

- **741 communes desservies** en fibre optique.
- **219 051 locaux éligibles** à la fibre optique (au 30 août 2025)
- **150 502 abonnés raccordés** (au 30 août 2025)
- Le **taux de pénétration** (nombre d'abonnés et de commandes fermes/nombre de locaux équipés) atteint **68,71 %** (au 30 août 2025)
- **9 opérateurs** commerciaux présents sur le RAISO
- 600 communes reconnues « **zone fibrée** » par l'ARCEP (80% des communes du RIP)



Points marquants en 2024-2025

En 2024 comme en 2025, l'USEDA a poursuivi les travaux de desserte des dernières prises dans le cadre du premier établissement du RIP. Quelques prises éloignées ainsi que des prises en immeuble sont encore en cours de déploiement tandis que le réseau construit évolue déjà.

Perspectives 2026

A date du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, l'USEDA poursuit le déploiement des prises « *dites isolées* », il lui reste à faire sur le secteur concessif 278 prises et 292 sur le périmètre affermé (une fois prise en compte les évolutions du réseau). L'USEDA continuera d'accompagner la vie du réseau et ses évolutions avec les extensions, les nouvelles constructions et l'enfouissement du réseau.
Concernant l'arrêt du réseau historique Orange (réseau cuivre), 2026 sera marquée par la poursuite et le renforcement de l'opérateur Orange de **décommissionnement**. Actuellement, quatre lots sont officiellement

[10] suite aux fusions de communes

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

lancés pour un total de 192 communes au total. Fin janvier 2025, la fermeture technique du réseau historique a été effective sur les 17 communes du lot 1. Concernant les lots 2, 3 et 4, la fermeture technique est prévue fixée respectivement en janvier 2026, janvier 2027 et janvier 2028. Durance cette période, l'USEDA travaillera avec son délégataire à finaliser la complétude sur les communes concernées.

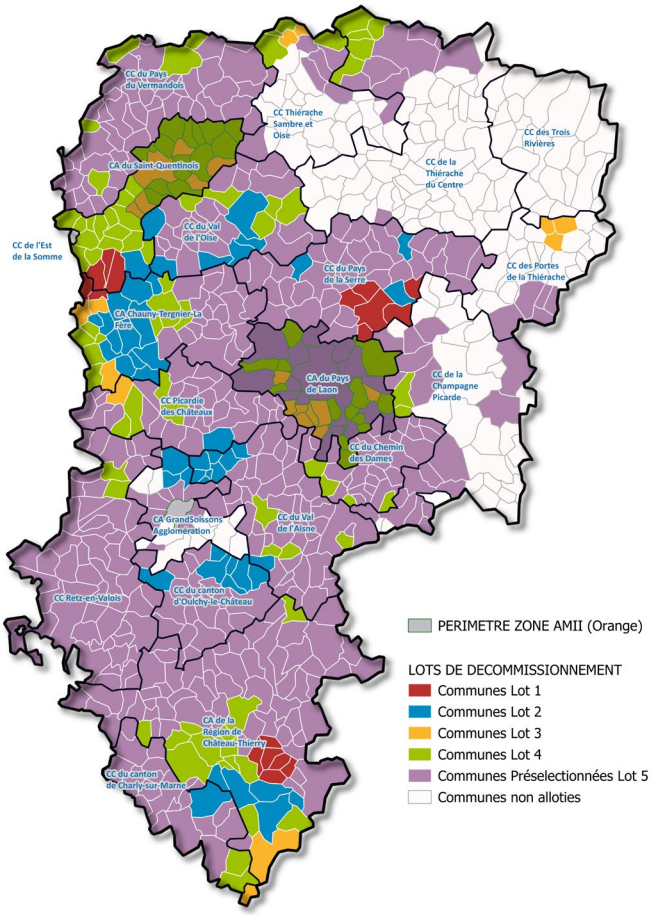
Pour rappel, les 17 communes du lot 1 sont les suivantes : ANNOIS, BARENTON-SUR-SERRE, BEAUMONT-EN-BEINE, CONNIGIS, CREZANCY, CUGNY, CUIRIEUX, FLAVY-LE-MARTEL, FOSSOY, FROIDMONT-COHARTILLE, GRANDLUP-ET-FAY, MEZY-MOULINS, MONCEAU-LE-WAAST, MONTHUREL, LA NEUVILLE-EN-BEINE, PIERREPONT et SAINT-EUGENE ; (en rouge sur la carte ci-après).

les 49 communes du lot 2 sont les suivantes : ABBECOURT, ALLEMANT, AMBRIEF, AUTREVILLE, BICHANCOURT, BRAYE, BRISSAY-CHOIGNY, CAUMONT, CHACRISE, CHAUNY, CHAVIGNY, CHEZY-SUR-MARNE, CLAMECY, COMMENCHON, COURBOIN, CUIRY-HOUSSE, ESSIGNY-LE-GRAND, FRIERES-FAILLOUËL, JUSSY, JUVIGNY, LAFFAUX, LESGES, LEURY, MAAST-ET-VIOLAINE, MARGIVAL, MENNESSIS, MONTIGNY-LES-CONDE, MONTIGNY-SOUS-MARLE, MONTIGNY-SUR-CRECY, MONTLEVON, MURET-ET-CROUTTES, NAMPTEUIL-SOUS-MURET, NESLES-LA-MONTAGNE, NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, NOGENTEL, OGNES, PIERREMANDE, REMIGNY, RENANSART, RIBEMONT, SINCENY, SURFONTAINE, TERNY-SORNY, VAUXAILLON, VESLES-ET-CAUMONT, VIERZY, VILLEQUIER-AUMONT, VIRY-NOUREUIL et VUILLERY ; (en bleu sur la carte ci-après).

les 10 communes du lot 3 sont les suivantes : ARCHON, CUIRY-LES-IVIERS, DOHIS, GUIVRY, MANICAMP, DHUYS ET MORIN-EN-BRIE, RIBEAUVILLE, SAINT-PAUL-AUX-BOIS, UGNY-LE-GAY ET LA VALLEE-MULATRE. (en orange sur la carte ci-après).

les communes du lot 4 sont au nombre de : 75. (en vert sur la carte ci-après)

les communes **<u>présélectionnées</u>** du lot 5 sont au nombre de : 423. (en violet sur la carte ci-après). Elles devraient connaître une fermeture technique au 1er février 2029. La validation des communes du lot devrait se



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

faire courant janvier 2026.

PROJET-BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2026 :

C'est un budget **Hors Taxe**. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4, non budgétaire, qui n'apparaitra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

En fonctionnement

Aucune création de poste en 2026.
Pas de révision de la contribution de fonctionnement de 3€/an/hab.
Redevances payées par Aisne THD.
Redevance payée par Orange et SFR : pour la location de NRA-ZO et des fourreaux.

En Investissement

Maintien de la contribution investissement de 11€/an/hab., avec répartition stable p/ 2023 entre « *fonds de concours* » et « *contribution budgétaire* »).
Maintien du financement de l'Etat (solde).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DOB 2026
Charges à caractère général	2 195 000 €
Charges de personnel	267 000 €
Charges de gestion courantes	49 650 €
Charges financières	1 870 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
TOTAL Dépenses réelles	4 382 650 €
Amortissements	5 885 000 €
Virement à la section d'investissement	5 694 850 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	**15 962 500 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DOB 2026
Redevances d'usage Opérateurs	209 000 €
Redevances d'usage Aisne THD	1 500 000 €
Redevances concession Aisne THD	8 307 500 €
Remboursement frais par d'autres redevables	20 000 €
Contributions des membres	2 980 000 €
Quote-part des subventions reprises au cpt résultat	2 946 000 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	**15 962 500 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DOB 2026
Travaux – déploiement dernières prises	1 604 050 €
Subventions raccordement au délégataire	[11] 1 132 800 €
Remboursements emprunts	7 550 000 €
Reprise subventions d'investissement	2 946 000 €
Appuis communs	300 000 €
Remboursement sur paiement N-X	2 000 €
TOTAL Dépenses d'Investissement	**13 539 850 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DOB 2026
Subvention Département Aisne	
Subvention Région	
Subvention FSN Etat	
Fonds de concours FTTH/MED Collectivités	1 960 000 €
Emprunt	
Amortissement	5 885 000 €
Virement de la section de fonctionnement	5 694 850 €
TOTAL Recettes d'Investissement	**13 539 850 €**

[11] cf estimation AISNE THD 18-09-2023 (mail BNEV) - reconduction

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

Etat de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, pour le Budget annexe Communications électroniques, l'encours de la dette s'élèvera à 116 239 794,31 € [12] :

Encours	Type de taux	Année de tirage	Année d'échéance
4 400 000,00 €	taux fixe de 1,54 %	2016	2035
18 015 968,58 €	taux variable livret A +1% soit 4%	2015	2044
5 875 000,00 €	taux fixe de 1,57 %	2017	2036
3 000 000,00 €	taux fixe de 1,63 %	2017	2037
3 187 500,00 €	taux fixe de 1,57 %	2018	2037
3 125 000,00 €	taux fixe de 1,58 %	2018	2037
3 187 500,00 €	taux fixe de 1,62 %	2018	2037
3 250 000,00 €	taux fixe de 1,67 %	2018	2037
6 875 000,00 €	taux fixe de 1,25%	2019	2039
3 500 000,00 €	taux fixe de 1,17 %	2019	2038
11 062 500,00 €	taux fixe de 1,38 %	2020	2039
5 900 000,00 €	taux fixe de 1,22 %	2020	2039
7 291 666,45 €	taux fixe de 1,22 %	2020	2039
11 250 000,00 €	taux fixe de 1,29 %	2020	2039
7 875 000,00 €	taux fixe de 0,81%	2021	2041
6 923 509,13 €	taux fixe de 0,93 %	2021	2040
8 121 150,24 €	taux fixe de 0,77 %	2021	2041
3 400 000,00 €	taux fixe de 2.74 %	2022	2042

[12] contre 123 765 501,31€ l'an dernier à la même date

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

IV BUDGET ANNEXE « Energie-Chaufferie » (budget HT)

Le syndicat exerce la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur. Il peut, à ce titre, mettre en œuvre toutes les actions qu'une autorité organisatrice de la distribution de chaleur est habilitée à entreprendre en application de la législation et la règlementation en vigueur.
Le budget annexe « *Energie-Chaufferie* » est un budget de fonctionnement qui regroupe les chaufferies bois d'URCEL, TUPIGNY et SISSONNE et les recettes de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules.

En 2026, l'USEDA poursuivra l'exploitation des chaufferies biomasse qu'elle a établie sur les communes de TUPIGNY, URCEL et SISSONNE.

Points marquants en 2024 et 2025

2024 fut marquée par le changement d'opérateur, ELECTROMAPS assurant depuis l'été le rôle d'opérateur en charge des véhicules électriques et assurant la supervision du réseau.

En 2025, l'USEDA a modifié sa politique forfaitaire sur deux principes : simplification et transparence. La facturation est désormais émise sur la charge réalisée et non plus sur le temps de connexion et puissance sollicitée.
Face à la hausse importante des coûts d'énergie depuis 2016, le Comité Syndical du 24 juin 2025 a décidé de fixer le prix à 36 centimes d'euros par kWh chargé.

Perspectives 2026

En fonctionnement

Les montants des principales dépenses réelles seront reconduits pour 2026.
Les recettes proviennent des contributions des usagers (publics et privés) des chaufferies et l'écomobilité.
Le montant de recettes 2026 de l'écomobilité est maintenu au niveau de celles de 2025, malgré la révision tarifaire adoptée à la fin juin 2025.
Ce type de décision est en effet susceptible d'impacter les usagers.
L'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement est transféré en section d'investissement.
Les dépenses à « caractère générale » comprennent les paiements aux exploitants des chaufferies (IDEX et ENGIE), elles concernent l'entretien de ses installations, l'eau, l'électricité, les assurances ainsi que les combustibles.
Le fonctionnement s'équilibrera à hauteur de 350 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**DOB 2026**
Charges à caractère général	220 000 €
dont entretien des chaudières et combustible	*175 000 €*
Autres charges de gestion courante	13 900 €
Amortissements	
Charges exceptionnelles	20 000 €
Virement à la section d'investissement	96 100 €
TOTAL Dépenses	**350 000 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Electromap (Bornes électriques)	160 000 €
Vente d'énergie	190 000 €
TOTAL Recettes	**350 000 €**

En Investissement

Un crédit de 96 100 € est inscrit pour d'éventuels travaux.
L'investissement s'équilibrera à hauteur de 96 100 €.

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	**DOB 2026**
Immobilisation corporelles	96 100 €
TOTAL Dépenses	**96 100 €**

RECETTES d'INVESTISSEMENT	
Virement de la section de fonctionnement	96 100 €
TOTAL Recettes	**96 100 €**

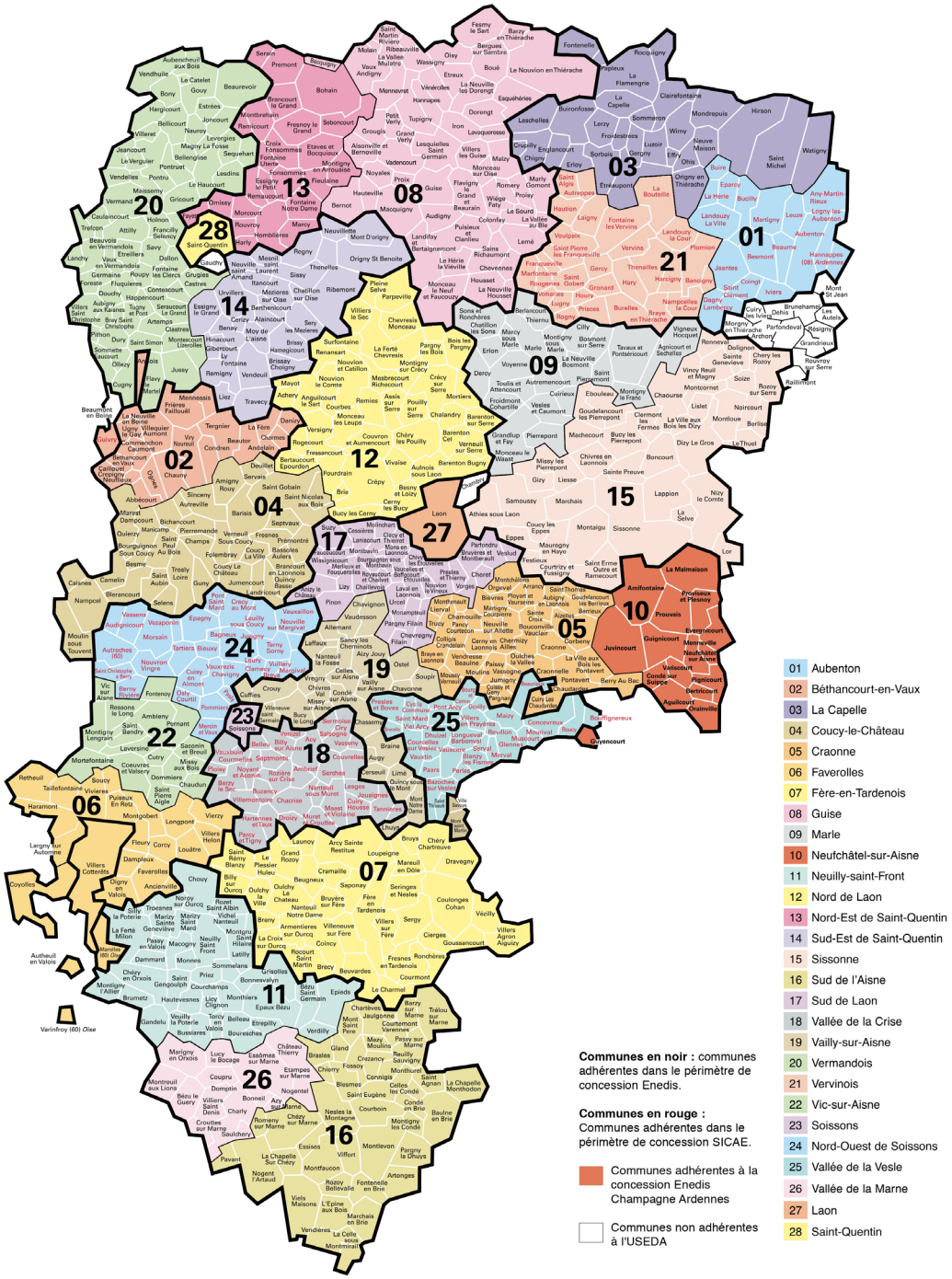
Etat de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, pour le Budget annexe Energie-Chaufferie, l'encours de la dette est nul.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

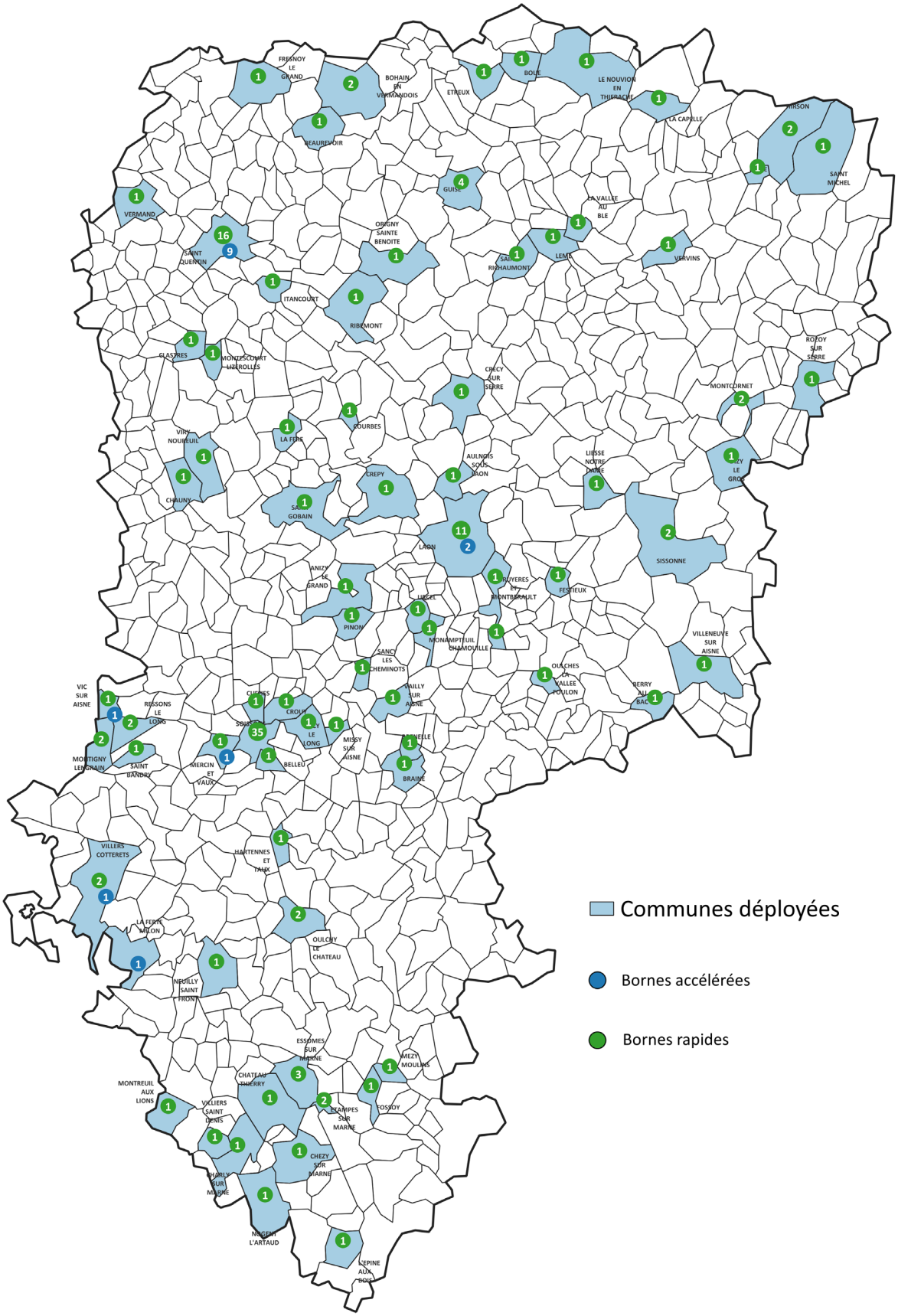
ANNEXES :

Les communes adhérentes à
l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne

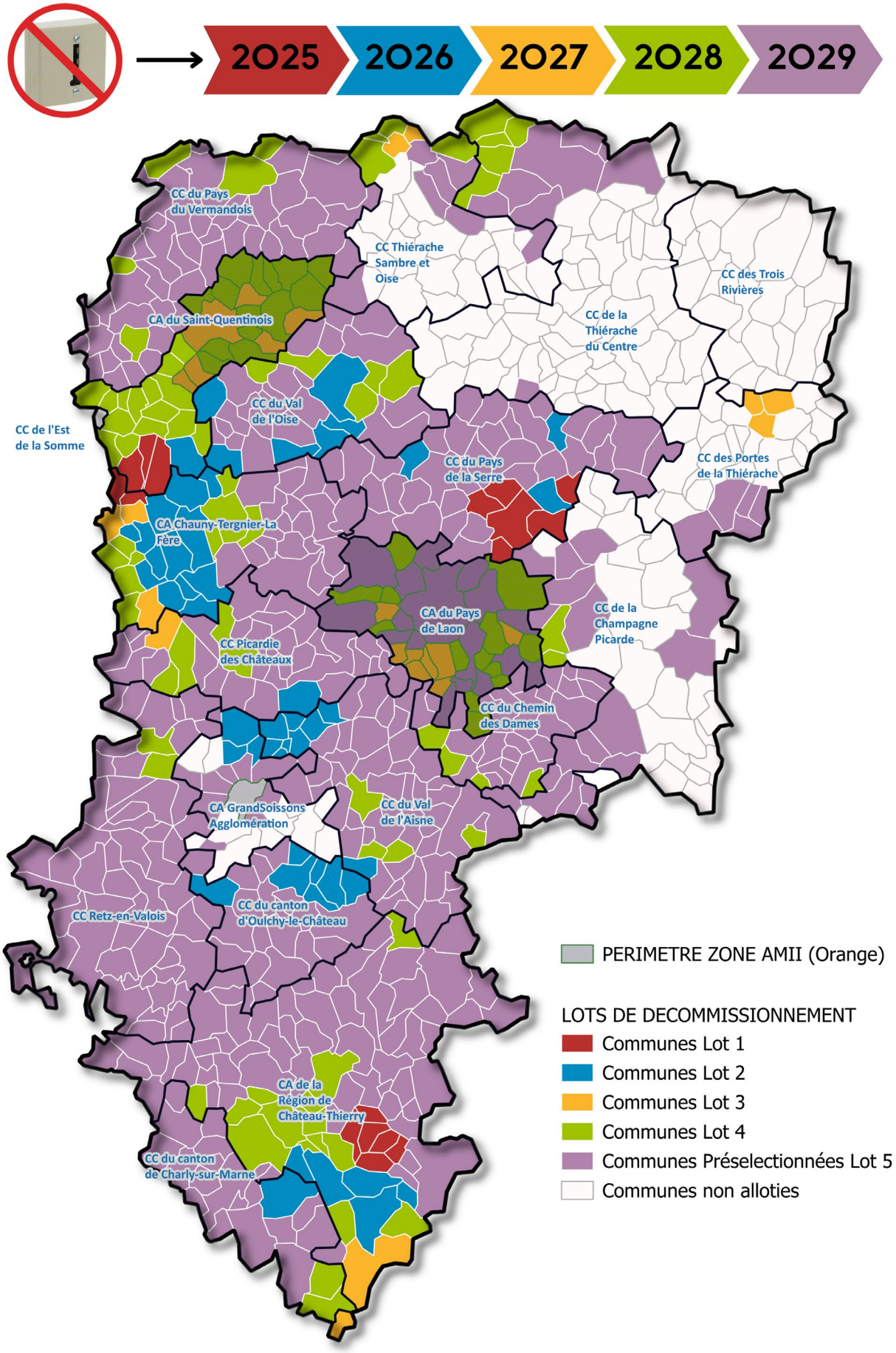


Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne
ZAC Champ du Roy, Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON CEDEX - Tél. 03 23 27 15 80 - Fax 03 23 27 15 81 - Courriel : contact@useda.fr - Site internet : http://www.useda.fr
Réalisé par l'Imprimerie du Courrier de l'Aisne 126105/20
Mise à jour au 17/09/2020

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/10/2025 à 11h18
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-DEL_CS_25_056-DE
Publié le 30/10/2025 ; Affiché le 30/10/2025 ; Rendu exécutoire le 30/10/2025

